

GUIDE DE L'ÉLÈVE



2022



MOT DE LA DIRECTION

Chers élèves, chers parents,

L'équipe école est heureuse de vous accueillir et de vous retrouver pour débiter cette année scolaire que nous souhaitons douce et agréable!

Après cette longue période de règles sanitaires contraignantes et d'inquiétudes pour la santé de tous, c'est avec un grand plaisir que nous reprenons le chemin d'une certaine normalité. Votre santé et votre sécurité demeurent nos priorités, mais souhaitons aussi mettre nos énergies à la vie de l'école.

Nous souhaitons pour chacun d'entre vous une année scolaire vous permettant d'atteindre votre plein potentiel, de découvrir de nouveaux intérêts et de vous dépasser. L'équipe passionnée d'Ozias-Leduc est prête à vous accompagner, vous soutenir et vous encourager tout au long de votre cheminement scolaire.

Nous nous préparons depuis juin dernier afin de vous accueillir et célébrer la rentrée 2022-2023. Nous sommes très fébriles de vous retrouver.

Nous avons la conviction qu'avec l'engagement et le dévouement de tous les membres du personnel, des élèves, des parents ainsi que de tous les membres de la communauté, nous connaissons une année, remplie de beaux moments, de découvertes, de nouveaux projets, de joie et de succès.

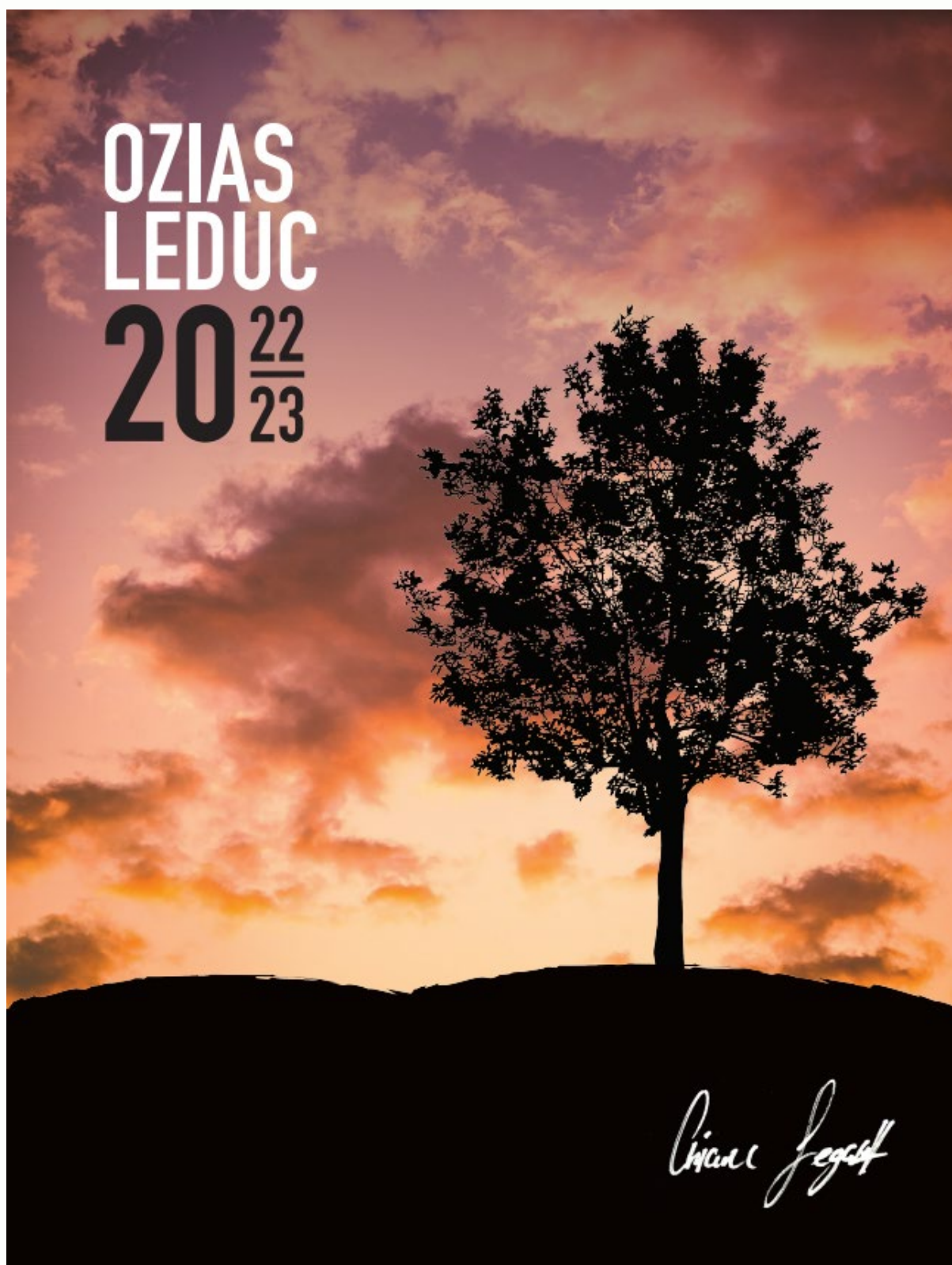
Bonne année scolaire à tous !

Louise Létourneau,
Directrice de l'école

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la direction	2
Agenda	5
Rentrée scolaire	6
Début des cours pour tous : mercredi 31 août 2022, 9h15	6
Calendrier scolaire 2022-2023	7
Étapes préparatoires à la rentrée	8
Paiement des frais généraux.....	8
Contribution volontaire	8
Récupération des horaires.....	8
Liste du matériel demandé à l'élève (effets scolaires)	8
Manuels scolaires et agenda.....	8
Achat cahiers d'exercices.....	9
Lexique	10
Prise de photo.....	10
Transport scolaire	10
Stationnement	10
Casiers	11
Compte portail Mozaïk-Parent	11
Centre de documentation.....	11
Cafétéria.....	12
Tenue vestimentaire	13
Uniforme	13
Polo	14
Vêtements sous le polo.....	14
Vêtement sur le polo	14
Pantalon, jupe ou bermuda	14
Couvre-chef.....	14
Éducation physique.....	14
En tout temps.....	14
Journées sans uniforme	15
Non-respect du présent code vestimentaire	15
Encadrement.....	15
Calendrier des dates importantes 2022-2023	16
Les absences et retards.....	17
Assiduité et ponctualité	17
Retards	17

Départ hâtif / Absence.....	18
Absence à un examen de fin d'année.....	18
Absences prolongées : vacances, voyage, compétition sportive, etc.....	18
État propice aux apprentissages.....	18
Insubordination.....	19
Suspension externe.....	19
Code de vie.....	19
Accès à l'école.....	19
Aires de circulation	19
Affichage	19
Alarme – Évacuation	19
Éducation physique – Exemption de cours.....	20
Normes et modalités d'évaluation	20
Copie et plagiat.....	20
Appareils de communication	20
Objets perdus.....	20
En cas de départ.....	20
Zone parascolaire.....	21
Mesures de soutien et conséquences possibles à un manquement	25
C'est la loi!.....	26
Obligation de fréquentation scolaire (Loi sur l'instruction publique)	26
Loi encadrant le cannabis	26
Loi concernant la lutte contre le tabagisme	26
Respect de la réputation et de la vie privée (code civil).....	26
Consignes de sécurité en science et technologie	27
Procédures et conséquences en cas d'intimidation	28
Plan de l'école.....	30
Rez-de-chaussée	30
1 ^{er} étage	31
Restez informés!	32



RENTRÉE SCOLAIRE

Début des cours pour tous : mercredi 31 août 2022, 9h15

1 ^{re} et 2 ^e secondaire (1 ^{er} cycle)		3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire (2 ^e cycle)	
09 :15 – 10 :30	1 ^{er} cours	09 :15 – 10 :30	1 ^{er} cours
10 :30 – 10 :45	Pause	10 :30 – 11 :00	Pause
10 :45 – 12 :00	2 ^e cours	11 :00 – 12 :15	2 ^e cours
12 :00 – 13 :15	Dîner	12 :15 – 13 :15	Dîner
13 :15 – 14 :30	3 ^e cours	13 :15 – 14 :30	3 ^e cours
14 :30 – 14 :45	Pause	14 :30 – 14 :45	Pause
14 :45 – 16 :00	4 ^e cours	14 :45 – 16 :00	4 ^e cours

CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023

JUILLET 2022

D	L	M	M	J	V	S
					1 ¹	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Enseignants : 0 Élèves : 0

AOÛT 2022

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31 ¹			

Enseignants : 5 Élèves : 1

SEPTEMBRE 2022

D	L	M	M	J	V	S
				1 ²	2 ³	3
4	5	6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	9 ⁷	10
11	12 ⁸	13 ⁹	14 ¹	15 ²	16 ³	17
18	19 ⁴	20 ⁵	21	22 ⁶	23 ⁷	24
25	26 ⁸	27 ⁹	28 ¹	29 ²	30 ³	

Enseignants : 21 Élèves : 20

OCTOBRE 2022

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8
9	10	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹	14 ²	15
16	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶	21 ⁷	22
23	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹	27 ²	28	29
30	31 ³					

Enseignants : 20 Élèves : 18

NOVEMBRE 2022

D	L	M	M	J	V	S
		1 ⁴	2 ⁵	3 ⁶	4 ⁷	5
6	7 ⁸	8 ⁹	9 ¹	10 ²	11 ³	12
13	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	17 ⁷	18 ⁸	19
20	21 ⁹	22 ¹	23 ²	24	25	26
27	28 ³	29 ⁴	30 ⁵			

Enseignants : 22 Élèves : 20

DÉCEMBRE 2022

D	L	M	M	J	V	S
				1 ⁶	2 ⁷	3
4	5 ⁸	6 ⁹	7 ¹	8 ²	9 ³	10
11	12 ⁴	13 ⁵	14 ⁶	15 ⁷	16 ⁸	17
18	19 ⁹	20 ¹	21 ²	22 ³	23 ⁴	24
25	26	27	28	29	30	31

Enseignants : 17 Élèves : 17

JANVIER 2023

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9 ⁵	10 ⁶	11 ⁷	12 ⁸	13 ⁹	14
15	16 ¹	17 ²	18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21
22	23 ⁶	24 ⁷	25 ⁸	26 ⁹	27	28
29	30 ¹	31 ²				

Enseignants : 17 Élèves : 16

FÉVRIER 2023

D	L	M	M	J	V	S
				1 ³	2 ⁴	3 ⁵
5						4
5						11
12	13 ⁹	14 ¹	15 ²	16 ³	17 ⁴	18
19	20 ⁵	21 ⁶	22 ⁷	23 ⁸	24 ⁹	25
26	27	28				

Enseignants : 18 Élèves : 16

MARS 2023

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6 ⁴	7 ⁵	8 ⁶	9 ⁷	10 ⁸	11
12	13 ⁹	14 ¹	15 ²	16 ³	17 ⁴	18
19	20 ⁵	21 ⁶	22 ⁷	23 ⁸	24	25
26	27 ⁹	28 ¹	29 ²	30 ³	31 ⁴	

Enseignants : 20 Élèves : 19

AVRIL 2023

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 ²	4 ³	5 ⁴	6 ⁵	7	8
9	10	11	12 ⁶	13 ⁷	14 ⁸	15
16	17 ⁹	18 ¹	19 ²	20 ³	21 ⁴	22
23	24 ⁵	25 ⁶	26 ⁷	27 ⁸	28 ⁹	29
30						

Enseignants : 18 Élèves : 17

MAI 2023

D	L	M	M	J	V	S
	1 ¹	2 ²	3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6
7	8 ⁶	9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹	12	13
14	15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20
21	22	23 ⁶	24 ⁷	25 ⁸	26 ⁹	27
28	29 ¹	30 ²	31 ³			

Enseignants : 22 Élèves : 21

JUIN 2023

D	L	M	M	J	V	S
				1 ⁴	2 ⁵	3
4	5 ⁶	6 ⁷	7 ⁸	8 ⁹	9	10
11	12 ¹	13 ²	14 ³	15 ⁴	16 ⁵	17
18	19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22 ⁹	23	24
25	26	27	28	29	30	

Enseignants : 20 Élèves : 15

-  Congés pour les élèves, les enseignantes et les enseignants 22
-  Journées pédagogiques (congé pour les élèves) 16
-  Journées pédagogiques pour force majeure 4
-  Journées pédagogiques dont les contenus sont déterminés par les enseignants (congé pour les élèves) 2

Journées de travail 200

Journées de classe 180

1^{re} étape = 31 août au 8 novembre 2022
 2^e étape = 9 novembre 2022 au 8 février 2023
 3^e étape = 9 février au 22 juin 2023

-  Rentrée scolaire des élèves
-  Fin des classes pour les élèves

ÉTAPES PRÉPARATOIRES À LA RENTRÉE

PAIEMENT DES FRAIS GÉNÉRAUX

Les états de compte vous seront acheminés en juillet.

Tout comme l'année dernière, les paiements des frais généraux devront être effectués en ligne en suivant cette procédure [Paiement internet.pdf](#).

Vous devrez avoir acquitté votre état de compte avant le 30 septembre 2022.

Pour les demandes d'entente de paiement, nous vous prions de communiquer avec nous à cette adresse afin que nous puissions analyser votre dossier Esol.finances@csp.qc.ca.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Vos dons ont permis d'améliorer le milieu de vie de votre enfant : rénovation du centre de documentation et de la salle de spectacles, achat de matériel pour la musique, les sports et les sciences. Vous pouvez remettre votre contribution à la Fondation de l'école lors du paiement de votre facture (crédit/débit/comptant). **Veillez s'il vous plaît écrire à esol.finances@csp.qc.ca afin de confirmer votre don.** Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 20 \$ ou plus. À l'avance, nous vous disons Merci !

RÉCUPÉRATION DES HORAIRES

Les horaires seront accessibles en version numériques sur le portail Mozaïk environ une semaine avant la rentrée. Aucun changement d'horaire ne pourra être effectué à l'exception des changements requis en lien avec le suivi pédagogique de l'élève.

LISTE DU MATÉRIEL DEMANDÉ À L'ÉLÈVE (EFFETS SCOLAIRES)

Les listes 2022-2023 sont disponibles sur le site Web de l'école <https://oziasleduc.csp.qc.ca/>.

MANUELS SCOLAIRES ET AGENDA

Les manuels scolaire et l'agenda seront remis lors du premier cours le 31 août, chaque élève recevra sur son bureau, un sac identifié à son nom avec son horaire, sa pile de manuels ainsi que son agenda scolaire 2022-2023.

Chaque volume possède un code barre distinct qui aura été attribué à l'élève. Ainsi, ce dernier est **responsable de retourner les bons volumes à la fin de l'année avec le bon code barre, sans quoi le ou les volumes en défaut seront chargés** à pleine valeur de remplacement. Il en est **de même en cas de perte ou de dommages apparents** dû ou des volumes prêtés. Nous tenons donc à vous sensibiliser sur l'importance de prendre soin des manuels scolaires prêtés à votre jeune. S.V.P. recouvrir les manuels avec du plastique transparent (non collé sur la couverture du livre).

ACHAT CAHIERS D'EXERCICES

Avec l'état de compte pour l'année scolaire à venir, vous recevrez au début du mois de juillet la liste des cahiers d'exercices à vous procurer d'ici le début des cours.

Pour **les élèves ayant pris un cours d'été**, veuillez **attendre le résultat final** avant de vous procurer vos cahiers d'exercices puisque **des changements pourraient s'imposer**.

Notre partenaire depuis plusieurs années, COOPSCO St-Hyacinthe vous offrira encore cette année un service complètement en ligne avec livraison à domicile sans frais. Bien entendu, vous avez la liberté de vous procurer les cahiers selon la liste fournie par l'école chez un autre détaillant mais nous croyons que ce service pourra vous plaire en cette période particulière.

Nous vous rappelons que les cahiers d'exercices ne sont pas payables à l'école. En effet, vous devez effectuer le paiement auprès de COOPSCO ou auprès du détaillant que vous aurez choisi.

Nous vous rappelons qu'aucun cahier d'exercice ne sera vendu à l'école. Pour toute demande en cours d'année, veuillez vous adresser auprès du détaillant que vous aurez choisi.

Voici le lien vers le service de COOPSCO Achat des cahiers www.coopscosth.com



Depuis près de 20 ans, l'École Ozias-Leduc mandate Coopsco Saint-Hyacinthe comme partenaire pour la vente et la distribution des cahiers d'exercices.

Notre coopérative scolaire est le spécialiste dans les produits et services en milieu scolaire. Notre mission est de contribuer au mieux-être économique de nos membres et d'enrichir la vie communautaire.

Nous faisons partie du plus vaste réseau de librairies au Québec, le réseau COOPSCO.

L'École Ozias-Leduc vous fera parvenir électroniquement, début juillet, la liste des cahiers requis spécifiquement pour votre enfant ainsi que les consignes d'achat.

Tous les cahiers d'exercices requis par l'École Ozias-Leduc pour 2022-2023 sont disponibles sur www.coopscosth.com à partir du 11 juillet 2022 – 24h/7j. Les envois, même partiels seront expédiés au fur et à mesure.

Profitez de nos promotions :

- **Économies** sur les fournitures et la papeterie
- **Transport gratuit** pour tout achat en ligne de 50\$ et plus (exclus les cahiers d'exercices et les taxes), offre valide pour nos membres seulement.

Au plaisir de vous servir, L'équipe Coopsco Saint-Hyacinthe

VOCABULAIRE	SPÉCIFICATION	OÙ SE LE PROCURER
LISTE DU MATÉRIEL DEMANDÉ À L'ÉLÈVE	Effets scolaires	Liste disponible sur le site web de l'école https://oziasleduc.csp.qc.ca/ À la discrétion du parent
CAHIER D'EXERCICES	Couverture souple	COOP ou à la discrétion du parent www.coopscosth.com
MANUEL SCOLAIRE	Couverture rigide	Prêt école À retourner à la fin de l'année

PRISE DE PHOTO

La prise de photo se fera du 6 au 9 septembre 2022 selon un horaire établi.

Nous vous rappelons l'importance de respecter le code vestimentaire de l'école (voir p.13-14-15) et de ne pas porter de vêtement de couleur verte afin de ne pas se confondre avec l'arrière-plan.

TRANSPORT SCOLAIRE

Les attestations de transport seront disponibles à compter du **25 août 13h** sur le site web du centre des services scolaires (<https://cssp.gouv.qc.ca/>) .

Pour toute question en lien avec le transport scolaire de votre enfant, veuillez écrire à l'adresse courriel suivante transport@csp.qc.ca ou composer le (450) 441-5502.

L'élève a la responsabilité de contribuer au bon fonctionnement du système de transport par sa ponctualité, son civisme, sa prudence et sa discipline. Dans le cas contraire, des mesures disciplinaires pourraient être appliquées par la direction de l'école pouvant inclure une suspension temporaire ou annuelle du privilège d'utilisation du transport. Ces mêmes règlements s'appliquent lors des sorties scolaires.

STATIONNEMENT



Le stationnement sera réservé strictement aux membres du personnel.
Pour les cyclistes, des supports à vélos seront disponibles.

CASIERS

Le jumelage d'élèves pour les casiers a été fait par un court sondage Forms en juin auprès des élèves. Les nouveaux élèves inscrits pour l'année scolaire seront jumelés de façon aléatoire en respectant les deux critères suivants lors du jumelage :

- Élèves de même niveau;
- Élève du même programme;

Il est interdit de changer de casier sans l'autorisation de la direction en cours d'année.

Nous recommandons à chaque élève d'apporter son propre cadenas et de décider lors du jumelage lequel sera utilisé. Il est fortement recommandé d'utiliser un cadenas dans les vestiaires lors des cours d'éducation physique.

La dimension du casier **ne permet plus** l'usage des caisses de lait de format standard (13 po x 13 po). Nous vous invitons à vous procurer un modèle repliable ou ajustable afin d'éviter d'abîmer le casier.

L'élève doit garder le casier qui lui a été attribué en début d'année. Le casier constitue un lieu privé. Cependant, à titre de bien de la Commission scolaire prêté à l'élève, il doit être tenu en ordre et conservé dans le même état qu'en début d'année. Afin d'assurer la sécurité de ses effets, **l'élève doit verrouiller son casier avec un cadenas en tout temps**. Le casier doit être vidé de son contenu au plus tard le 20 juin de chaque année.

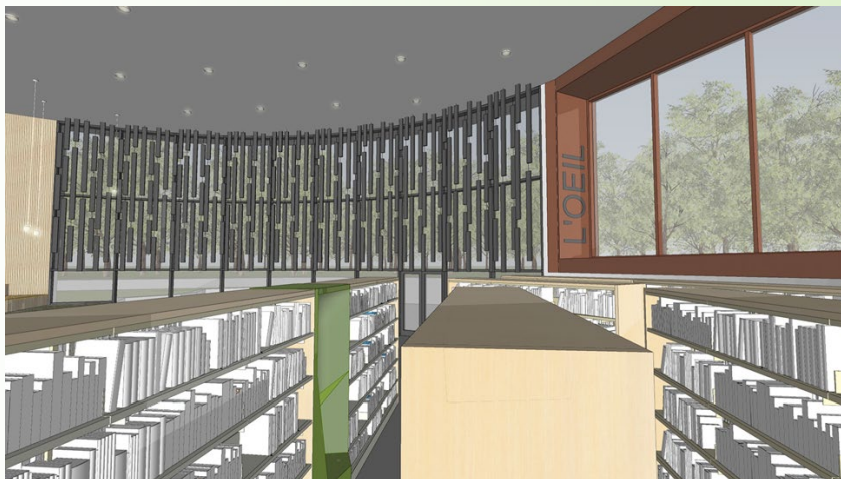
Un membre de la direction peut procéder à une fouille du casier si des informations lui permettent de croire que des objets, dont la possession est interdite par la loi ou le règlement de l'école, y sont rangés (objets volés, arme, drogue, alcool, etc.).

COMPTE PORTAIL MOZAÏK-PARENT

Tout parent d'un nouvel élève inscrit au centre des services scolaires des Patriotes doit ouvrir un compte portail Mozaïk afin d'accéder au dossier de son enfant (facturation, horaire, bulletin etc.). Si vous êtes dans cette situation, veuillez cliquer sur le lien suivant afin de connaître la procédure détaillée [Création d'un compte Portail Mozaïk-Parent.pdf](#).

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation fera peau neuve. Il sera fermé pour toute la durée de l'année scolaire.



La cafétéria reprendra le service!

Menu paninis et salades					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Paninis	Gyros au boeuf ou végé	Poulet ou végé	Côtes levées ou végé	Poulet et bacon ou végé	Steak ou végé
Salades	Paysanne au poulet ou au thon	Steak sud-ouest	Poulet asiatique	Grecque aux pois chiches	César au poulet
6,50\$ a la carte, 7,95\$ en menu du jour					
					

Prix 2022-2023		
Déjeuner	Breuvages	Collations Salées
Croissant 2,50\$	Lait 2% 200 ml 1,25\$	Fromage en grains 2,75\$
Rotis 1,50\$	Lait 2% 500 ml 3,00\$	Raisins et fromage 3,50\$
Bagel 2,00\$	Lait choco 200 ml 1,50\$	Crudités 2,25\$
Fromage à la crème 2 oz 1,50\$	Lait choco 500 ml 3,25\$	Salade de pâtes 3,00\$
Fromage en tranche 1,00\$	Lait choco Hershey 3,50\$	Maïs soufflé 2,00\$
Oeuf 1,00\$	Chocolat chaud 10 oz 2,25\$	Croustilles au four 2,00\$
Bacon 1,00\$	Chocolat chaud 16 oz 2,75\$	
Patate déjeuner 1,25\$	Café 10 oz 2,00\$	Collations Sucrées
Confiture (x2) 0,50\$	Café 16 oz 2,50\$	Biscuit 1,00\$
Salade et autres	David's tea 2,50\$	Galette à l'avoine 2,00\$
Salade césar 3,75\$	Naked smoothie 5,00\$	Muffin 2,25\$
Salade jardinière 3,75\$	Eau Flow 3,00\$	Pain quatre quart 3,00\$
Salade repas 6,50\$	Eau Evian 2,25\$	Viennoiserie 3,00\$
Mini boîte à sandwich 6,00\$	Jus Oasis 200 ml 1,25\$	Sorbet aux fruits 1,50\$
Gros boîte à lunch 8,50\$	Jus Oasis 300 ml 1,75\$	Coupe de fruits frais 2,25\$
Soup 2,00\$	Jus bouteille 3,25\$	Yogourt 1,50\$
Potage 2,00\$	Jus canette 2,00\$	Parfait au yogourt 3,50\$
Autre	Kombucha 5,00\$	
Menu du jour 7,95\$		Sandwichs
Soupe 2,00\$		Panini BLT 5,50\$
Dessert 2,00\$		Wrap club 5,75\$
Pain 0,50\$		Panini dinde pesto 5,50\$
Assiète 6,50\$		Sandwich poulet 4,00\$
Ustensils à la carte 0,25\$		Sandwich oeuf 4,00\$
Condiments 1 oz 0,25\$		Sandwich jambon 4,00\$
		Bar à sous marin (Sandwich et patates) 6,50\$
		

TENUE VESTIMENTAIRE

UNIFORME

Le code vestimentaire de l'école se limite à l'obligation de porter **un polo uni blanc, marine ou noir** comportant son écusson officiel avec le logo de l'école.



Polo Noir



Polo Marine



Polo Blanc



Polo manche longue
Marine



Molleton Noir



Molleton Gris sport



Molleton Marine



Veste avec zip Noir



Veste avec zip Noir



Chandail sport
Noir



Chandail sport
Marine



Chandail sport
Gris

DANIEL OSTIGUY
Propriétaire

514 781-5093
dostiguy@vvog.ca

1255, boul. Périgny
Chambly (Québec)
J3L 1W7

Polo

L'élève se présente à l'école vêtu proprement, décemment, et **avec le polo** de l'école sans aucune altération.

Le polo doit être à manches courtes ou longues **de couleur marine, noire ou blanche** en conformité avec la collection établie et comporter le logo de l'école sous la forme d'un écusson officiel porté à gauche au niveau du cœur.

Le polo peut être acheté dans un magasin de votre choix ou auprès du fournisseur V-VOG académie <https://vvogacademie.com/> mais il doit être sans logo ni motif, doit correspondre aux couleurs mentionnées ci-dessus et le tissu doit être opaque. Si vous achetez un polo auprès d'un autre détaillant, vous devrez vous procurer un écusson de l'école auprès de V-VOG académie que vous devrez apposer solidement sur votre polo en haut à gauche près du cœur.

Vêtements sous le polo

Le chandail à manches longues ou courtes est permis. Le capuchon n'est pas permis.

Vêtement sur le polo

La **veste** permise est de **couleur unie (marine ou noir)**, sans logo autre que celui de l'école et sans capuchon.

Le **coton ouaté** permis est de **couleur unie (Marine, gris, noir)** et sans logo autre que celui de l'école, sans et capuchon.

Ces vêtements peuvent être achetés dans un magasin de votre choix ou auprès du fournisseur V-VOG académie <https://vvogacademie.com/> mais il doit être sans logo ni motif, doit correspondre aux couleurs mentionnées ci-dessus et le tissu doit être opaque. Si vous achetez un polo auprès d'un autre détaillant, vous devrez vous procurer un écusson de l'école auprès de V-VOG académie

Pantalon, jupe ou bermuda

Ils sont portés plus long que la mi-cuisse, ils sont propres, soignés et dans un tissu opaque.

Couvre-chef

Le port d'une casquette, d'un chapeau, d'une tuque, d'un bandana ou tout autre couvre-chef est **permis à l'extérieur de l'école.** Il est retiré dès l'entrée dans l'école.

Éducation physique

L'élève revêt un chandail ou un t-shirt respectant le code vestimentaire. Il peut aussi porter le t-shirt offert par V-VOG académie comportant l'écusson avec le logo de l'école.

En tout temps

- Le port de vêtements est exempt de message suggérant la consommation du tabac, d'alcool, de drogue ou suggérant la violence, l'intolérance, la marginalisation ou les comportements inadéquats.
- Les accessoires utilisés ne représentent pas un danger pour la sécurité.
- Le chandail ou la blouse/chemise recouvre les épaules, la poitrine, le dos et le ventre.
- Le manteau et le sac à dos sont laissés au casier.

JOURNÉES SANS UNIFORME

Il y a trois types de journées sans uniforme. Quel que soit le type de journée, la tenue vestimentaire doit être décente, propre et soignée.

Ces journées sont :

- Port libre, décidé par l'équipe-école.
- Journées « GO OZIAS », vêtements représentant les sports d'équipe, des clubs, des activités parascolaire, programme particulier et culturelles de l'école.
- Journées thématiques, Halloween, Saint-Valentin, etc.

Lors de ces journées, la tenue vestimentaire respecte le code vestimentaire.

Non-respect du présent code vestimentaire

L'élève qui se présente sans son uniforme à l'école sera dirigé immédiatement au local de retrait où un responsable lui remettra un polo. S'il refuse de le porter, l'élève sera référé à la direction du niveau.

ENCADREMENT

NIVEAUX ET PROGRAMME	SECRÉTARIAT	DIRECTION
1 ^{re} et 2 ^e secondaire et Programme multisport	Chantal Bruneau esol.secr-12@csp.qc.ca Poste 5316	Martine Larochelle
3 ^e secondaires, classes spécialisées (DA et DSC) et profil orientant 3 ^e et 4 ^e secondaire	Myriam Lussier esol.secr-3@csp.qc.ca Poste 5299	Catherine David
4 ^e secondaire et programme Arts-études (musique)	Josée Dicaire esol.secr-45@csp.qc.ca Poste 5305	Cathy Théorêt
5 ^e secondaire et programme PEI		Marie-Claude Huard
Gestionnaire d'établissement	Roxanne Gingras (Agente aux finances) esol.finances@csp.qc.ca Poste 5261	Isabelle Bernier-Turgeon
Direction d'école	Karine Aubut esol@csp.qc.ca Poste 5253	Louise Létourneau

CALENDRIER DES DATES IMPORTANTES 2022-2023

Étant convaincus que le succès de votre jeune dépend en bonne partie de votre connaissance de ce qu'il vit à l'école et de votre implication dans son suivi scolaire, nous insistons sur votre présence aux rencontres le concernant. Afin de vous permettre dès maintenant de prévoir ces moments importants à votre agenda, voici un calendrier de dates à retenir.

1^{RE} ÉTAPE	45 jours	Du 31 août au 8 novembre 2022
2^E ÉTAPE	53 jours	Du 9 novembre 2022 au 8 février 2023
3^E ÉTAPE	82 jours	Du 9 février au 22 juin 2023

MOIS	Date	ÉVÉNEMENT	NIVEAU	LIEU
AOÛT 2022	29 (Soirée)	Rencontres des nouveaux parents (Modalités à venir)	1 ^{re} sec seulement	Stream
	30	Essai d'instrument en musique (Modalités à venir)	1 ^{re} sec seulement	École
	31	Rentrée scolaire	Pour tous	École
SEPTEMBRE 2022	14	Assemblée générale de parents pour le CÉ Assemblée générale de parents pour la fondation	Pour tous	École
	20	Portes ouvertes	Pour tous	École
	27	Rencontre d'information	Parents d'élèves en Arts-études (musique)	École
Du 6 septembre au 7 octobre Période d'inscription au PPP (programmes pédagogiques particuliers) Multisport, Arts-études (musique) et PEI			6 ^e année	En ligne
OCTOBRE 2022	15	Test d'admission programme Arts-études (musique)	6 ^e année	En ligne
		Test d'admission au programme Multisport	6 ^e année	Gymnases
	Semaine du 17	Réception de la première communication aux parents	Pour tous	Portail Mozaïk-Parents
NOVEMBRE 2022	24 PM et soirée	Rencontre de parents	Pour tous	À venir
FÉVRIER 2023	1 ^{er} au 10	Période de réinscription pour la prochaine année scolaire	Pour tous	Portail Mozaïk-Parents
	23 Soirée	2 ^e rencontre de parents	Pour tous	À venir
JUILLET 2023	Juillet	Réception bulletin final	Pour tous	Portail Mozaïk-Parents

LES ABSENCES ET RETARDS

En cas d'absence ou de retard de l'élève, S.V.P. veuillez communiquer avec le surveillant ou la surveillante responsable du niveau de votre enfant au **(450) 467-0261** :

Poste 5301 esol.absences@csp.qc.ca	1^{RE} ET 2^E SEC. Classes spécialisées DSC (gr.971, 972, 977 et 978)
Poste 5510 esol.absences@csp.qc.ca Immeuble l'Envol	Classes spécialisées DA (gr. 963 et 969)
Poste 5281 esol.absences@csp.qc.ca	3^e, 4^e et 5^e secondaire

En cas d'**absence anormale**, un **avis** est envoyé par **courriel à chaque période**.

Pour les élèves au programme Arts-études (musique) qui ont des cours à la leçon, il est de votre responsabilité d'aviser votre enseignant à la leçon.

ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

En tout temps, **il est de la responsabilité de l'élève absent de s'informer, auprès de ses enseignants, de tout devoir, travail ou examen annoncé lors de cette période.** Le parent sera informé de toute absence non motivée et une conséquence sera donnée à l'élève.

RETARDS

- L'élève doit être assis en classe avec tout son matériel au son de la deuxième cloche.
- L'élève en retard de plus de 5 minutes doit se présenter au local du surveillant d'élèves attiré à son niveau pour se procurer un billet de retard.

L'élève qui accumule des retards sera exposé à des sanctions.

DÉPART HÂTIF / ABSENCE

- Si un élève doit quitter durant la journée, ses parents ou son répondant devront aviser le surveillant d'élèves attitré à son niveau. S'il est blessé ou malade, l'élève doit se présenter au local des surveillants avant de quitter l'école. **Les textos ne seront pas autorisés.**
- L'élève qui participe à une activité doit avoir obtenu l'autorisation de son enseignant avant de s'absenter. Il est entendu que l'enseignant se réserve le droit d'accepter ou de refuser à l'élève cette autorisation spéciale.
- Les parents doivent motiver chacune des absences de leur enfant dans un délai maximal de 24 heures suivant l'absence en téléphonant à l'école au 450-467-0261 (poste 5301 pour 1^{re} et 2^e secondaire ainsi que classes spécialisées ; poste 5281 pour 3^e, 4^e et 5^e secondaire) ou par un billet qu'ils auront signé eux-mêmes. Il est de la responsabilité de l'élève de présenter ce billet au surveillant d'élèves attitré à son niveau. Cette obligation s'applique aussi pour les élèves de 18 ans.

ABSENCE À UN EXAMEN DE FIN D'ANNÉE

L'élève est tenu de se présenter à tous ses examens. Les seuls motifs valables pour s'absenter d'un examen, quel qu'il soit, sont :

- Maladie sérieuse ou accident;
- Mortalité d'un proche parent;
- Convocation au tribunal;
- Délégation officielle à un événement d'envergure, tel un congrès d'étudiants, une compétition artistique ou sportive, préalablement autorisée par l'école;
- Rendez-vous interne autorisé par l'école.

Pour tous ces motifs, une preuve écrite pourrait être exigée par la direction ou l'enseignant concerné. En cas d'absence, l'enseignant détermine les mesures appropriées pour évaluer l'élève. **L'élève qui ne se présente pas à la reprise d'examen fixée par son enseignant sans motif valable se verra attribuer la note 0.**

Absences prolongées : vacances, voyage, compétition sportive, etc.

L'école n'est pas favorable au fait que les parents planifient leurs vacances à l'intérieur des journées de classe prévues au calendrier scolaire. La fréquentation scolaire étant un droit fondamental, les parents sont tenus de prendre les moyens requis afin que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établis.

L'école doit être avisée, au minimum une semaine avant le départ, d'une absence prolongée d'un élève à la suite d'un des motifs ci-haut mentionnés. Un élève absent pour ces motifs ne pourra exiger de mesures de rattrapage sur la matière vue en son absence. L'enseignant pourra également devancer la date de remise de certains travaux ou devoirs.

ÉTAT PROPICE AUX APPRENTISSAGES

L'élève doit se présenter à l'école dans un état propice aux apprentissages. Un élève qui se présente à l'école sous l'effet de l'alcool ou de la drogue se verra immédiatement retiré de ses activités et une conséquence sera appliquée. De plus, la consommation de boissons énergisantes à l'école n'est pas tolérée.

INSUBORDINATION

L'insubordination (refus d'obéir) n'est pas tolérée à l'école et est considérée comme un comportement grave. L'élève est tenu de s'identifier à tout le personnel de l'école lorsque demandé. Tout refus, incluant le refus de sortir de la classe à la demande de l'enseignant entraînera une conséquence.

SUSPENSION EXTERNE

L'élève suspendu n'est pas autorisé à se présenter à l'école ni sur le terrain de l'école. Il n'est pas autorisé à participer aux activités organisées par l'école, qu'elles aient lieu ou non à l'école. La suspension n'est pas un congé. Les travaux prévus en classe au cours de la suspension seront à faire durant cette période.

CODE DE VIE

Le code de vie a pour objectif de créer un climat sain, sécuritaire, d'éducation et d'appartenance. Il vise à développer et à consolider les compétences personnelles et sociales des élèves. Il favorise la cohérence de tous les intervenants du milieu. **Tous les élèves ont la responsabilité de respecter le code de vie afin de créer un milieu sain, sécuritaire, harmonieux et propice aux apprentissages. De plus, le personnel s'engage à intervenir en tout temps avec vigilance et bienveillance.**

ACCÈS À L'ÉCOLE

L'école est accessible dès 8h20 les matins de semaine.

L'élève qui désire avoir accès à l'école les jours de congé doit avoir obtenu l'autorisation de la Direction. Tout visiteur doit se présenter à l'administration afin d'obtenir l'autorisation de circuler dans l'école et sur le terrain de l'école.

Aires de circulation

- Il est interdit de circuler durant l'heure du dîner à l'étage.
- Lorsque j'ai la permission de sortir de la classe pendant les heures de cours, j'ai avec moi mon agenda.
- Les repas se prennent dans les endroits prévus à cet effet. Les étudiants qui prennent un repas de la cafétéria (avec cabaret, vaisselle et ustensiles) doivent rester au rez-de-chaussée, à l'exception des élèves tenus à aller en récupération.

AFFICHAGE

L'affichage, la vente et la sollicitation sous toutes leurs formes doivent être, au préalable, autorisés par la direction de l'école.

ALARME – ÉVACUATION

Lors d'un incendie ou tout événement nécessitant l'évacuation de l'école, la sonnerie du système d'alarme se fait entendre. Tous les occupants doivent alors évacuer immédiatement la bâtisse en utilisant la sortie indiquée. Les étudiants doivent garder leur calme, se rendre au stationnement de l'aréna et signaler leur présence à leur enseignant de la période en cours, dans les plus brefs délais. Durant toute la durée de l'évacuation, les élèves doivent se conformer aux directives du personnel.

IMPORTANT : DÉCLANCHER INUTILEMENT LA SONNERIE D'ALARME REPRÉSENTE UN GRAVE DANGER POUR LES OCCUPANTS DE L'ÉCOLE. UN TEL GESTE CONSTITUE UN ACTE CRIMINEL QUI SERA TRAITÉ SELON LES RÈGLES ÉTABLIES PAR LA LOI.

ÉDUCATION PHYSIQUE — EXEMPTION DE COURS

L'incapacité temporaire de participer au cours d'éducation physique devra être justifiée par une note signée du parent, accompagnée d'un certificat médical récent. Ces documents doivent être remis à la secrétaire de niveau qui informera l'enseignant concerné.

Si l'incapacité se prolonge, un certificat médical à jour sera demandé. Un travail théorique pourrait être exigé à l'élève.

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le résumé des normes et modalité sera mis à jour en septembre 2022 et disponible sur le site web de l'école à l'adresse suivante : <https://oziasleduc.csp.qc.ca/> .

COPIE ET PLAGIAT

Il est interdit de copier, d'utiliser du matériel non autorisé lors d'une évaluation, de plagier ou de collaborer à ces délits. Tout cas de plagiat entraînera l'annulation de l'évaluation et l'élève sera sanctionné par l'enseignant ou la direction. L'imitation d'une signature est également interdite.

APPAREILS DE COMMUNICATION

Le cellulaire n'est permis qu'aux pauses et aux dîner.

OBJETS PERDUS

Les objets trouvés doivent être apportés au local des surveillants de façon à y être récupérés par ceux qui les ont perdus. L'école ne peut en aucun cas être tenue responsable des objets personnels qui ont été perdus ou volés à l'intérieur ou sur le terrain de l'école. De façon sporadique, un inventaire des objets perdus est diffusé sur notre page Facebook.

EN CAS DE DÉPART

Un élève qui quitte en cours d'année doit aviser son secrétariat afin de désactiver son dossier et ainsi s'assurer de :

- Remettre ses manuels scolaires au magasinier;
- Vider son casier;
- Remettre ses outils technologiques s'il y a lieu.

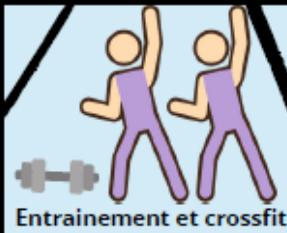
Un remboursement au proratas du nombre de jours fréquenté sera effectué par la suite.



ZONE PARASCO



Filleactive



Entrainement et crossfit



Ateliers scientifiques



Zumba



Initiation au japonais



DJ



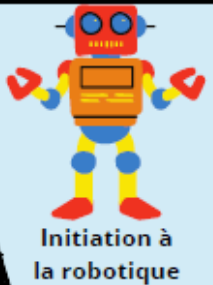
Danse



Improvisation



Dessin manga



Initiation à la robotique



Donjons et dragons



Escrime à l'arme de mousse



Ciné-Théâtre





Yoga



Initiation à l'escalade

Bon à savoir

- Gratuité pour tous: les activités parascolaires seront presque toutes sans frais
- Il y a plus d'activités sur le site internetviens jeter un coup d'oeil!!

Foire aux inscriptions

Il sera le moment de t'informer sur notre offre d'activités parascolaires et **encore plus**

Quand : **lundi 19 septembre**
Où : Place Marie-Soleil Tougas

Période d'inscription

19 septembre au 25 septembre

Pour t'inscrire, va sur le lien suivant : <https://sites.google.com/view/parascoesol/accueil>



Salut ! Je m'appelle Félix et je suis technicien en loisir. Je suis en charge du parascolaire à l'école.



Pour plus d'infos, viens me voir Félix à l'aquarium ou envoie moi un Teams 

SERVICE D'ANIMATION SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Salut !

Je m'appelle Evelyne Robitaille, je suis animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire, mais vous entendrez plus souvent le nom AVSEC
Mon bureau est au 1208, tu peux m'écrire à evelyne.robitaille2@csp.qc.ca



Rôle de l'AVSEC

Écouter, soutenir et accompagner les élèves pour réalisation de leurs idées de projets dans l'école.

Créer des occasions d'éveil, de sensibiliser et de s'engager dans des projets pour les autres.
J'accompagne aussi celles et ceux qui souhaitent faire quelque chose pour combler un besoin des élèves ou dans la communauté.

Tu peux venir me rencontrer pour proposer une idée, pour participer à sa réalisation, ou pour te joindre aux comités existants.

Ancrage

Le comité Ancre anime l'école et souligne des journées spéciales ou des semaines thématiques.

Guignolée, Journée du bonheur, Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, Collecte de sang

Quelques exemples d'activités des dernières années

Environnement



Ensemble, nous planifions les actions que les élèves souhaitent réaliser et les journées à souligner durant l'année.

Journée nationale de la p'tite laine, Jour de la terre, Collecte de déchets, Sensibilisation au recyclage, lunchs plus écologiques, publications info-vert

Tu as envie de participer ?
Laisse-moi ton nom,
je t'inviterai à la prochaine rencontre :)



Un magasin du monde est un commerce équitable mis sur pied et géré par des élèves, ce qui permet aux participants d'apprendre sur l'entrepreneuriat et les différentes tâches de la gestion d'un commerce.

Tu veux en savoir plus,
écris «Magasin du monde Oxfam» sur Google

Aussi possible...

S'il y avait des élèves intéressés par d'autres thèmes, on pourrait voir naître un groupe LGBTQ, un comité féministe, un journal étudiant, un comité pour l'accueil des nouveaux étudiants, dont les élèves issus de l'immigration, ou ton idée de comité... Viens m'en parler !



Surveille régulièrement le groupe Teams loisirs pour connaître toutes les informations sur les activités à venir, pour t'inscrire et pour communiquer avec l'équipe des loisirs.



REJOINS LA FAMILLE

Année scolaire 2022-2023

ÉCOLE SECONDAIRE OZIAS-LEDUC



2021
2022

FUTSAL CADET F

ÉQUIPE DE L'ANNÉE D4
AU RSEQ MONTRÉGIE

UNE MULTITUDE
DE SPORTS
POUR TOUS
LES GOÛTS!



DU SPORT POUR TOUS!

À l'école secondaire Ozias-Leduc nous croyons fermement que le sport parascolaire doit être accessible à tous les élèves. Peu importe le niveau de jeu de l'élève, nous ferons tout en notre pouvoir pour lui trouver une place.

C'est donc avec vision que nous mettons en place nos différentes équipes compétitives qui représente l'école sur la scène régionale et provinciale.



VOICI TOUTES NOS ÉQUIPES FAUCONS

Pour l'année scolaire 2022-2023 voici nos projections concernant l'offre sportive.

Sports	Sexe	Catégorie
Volleyball	Féminin	Benjamin
Futsal	Masculin	Cadet
Flag-Football		Juvenile
Cheerleading	Équipes mixtes	Benjamin N1 Open N2
Basketball	Masculin (filles acceptées)	Benjamin
Lacrosse		Cadet Juvenile
Hockey sur glace	Masculin (filles acceptées)	M14 M15



FAIRE PARTIE D'UNE ÉQUIPE SPORTIVE C'EST AUSSI AVOIR DES AMIS POUR LA VIE!



NOS ATTENTES ENVERS LES ÉLÈVES

Faire partie d'une équipe sportive de l'école implique certaines responsabilités de la part des élèves.

- L'élève doit représenter adéquatement les valeurs de l'école : respect, enthousiasme et persévérance.
- L'élève doit s'engager dans sa réussite scolaire en utilisant les outils mis à sa disposition.
- L'élève doit être présent aux pratiques et parties.

Nous savons que ce sont des adolescents en apprentissage et qu'il est possible par moment qu'ils oublient leurs engagements. C'est pourquoi nous assurons un accompagnement tout au long de leur parcours scolaire.



OZIAS-LEDUC UNE RÉFÉRENCE EN SPORTS



En 2021-2022, nous avons mérité le prix de l'école ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives en Montérégie en plus d'être l'une des trois écoles finalistes au gala d'excellence provincial.

www.bit.ly/fauconsesol



LE SPORT SANS DISCRIMINATIONS

Certaines disciplines sportives ne sont offertes que pour les garçons par manque de joueuses. Il est alors possible pour les filles intéressées d'intégrer les équipes masculines.



CATÉGORIES D'ÂGE

2022-2023

(Volleyball-Futsal-Cheerleading-Flag-football-Lacrosse)

• **Benjamin**

Du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2010

• **Cadette**

Du 1er octobre 2006 au 30 septembre 2008

• **Juvenile**

Du 1er juillet 2004 au 30 septembre 2006

2022-2023

(Hockey)

• **M14 (1-2)***

Du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2010

• **M15 (2-3)**

Du 1er octobre 2007 au 31 décembre 2009



NOS PROJETS FUTURS

Le développement du sport à l'école est en constante évolution.

Dans les prochaines années, nous désirons continuer de développer :

- La natation, lorsque la piscine de Mont-Saint-Hilaire sera prête, nous désirons repartir notre club.

- Nous désirons également développer de nouvelles disciplines tels que le Ultimate, Le Rugby, le Golf et l'Athlétisme.



MESURES DE SOUTIEN ET CONSÉQUENCES POSSIBLES À UN MANQUEMENT

Dans le but d'assurer le respect du code de vie et d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous, l'école a prévu des mesures de soutien et des conséquences possibles à la suite d'un manquement.

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera à la suite de l'analyse du profil de l'élève ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements.

L'insubordination (refus d'obéir) est un manquement grave. Tout refus, incluant celui de s'identifier ou de sortir de la classe à la demande de l'enseignant entraînera une conséquence immédiate.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité et l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex : direction, DPJ, police, parents).

MESURES DE SOUTIEN	CONSÉQUENCES (ÉDUCATIVES ET GRADUÉES)
• Soutien au développement des habiletés sociales • Pratique guidée • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève • Rencontres individuelles avec le tuteur ou responsable du groupe • Communication entre l'école et la maison • Rencontre avec le TES • Rencontres individuelles avec la direction de l'école • Contrat personnalisé ou feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements • Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction (ou autre intervenant de l'école) • Références aux professionnels appropriés • Mise en place d'un plan d'intervention (PI) • Service conseil • Référence à des services externes (CLSC, Policier communautaire, etc.)	• Avertissement verbal • Avertissement écrit (agenda) • Répétition du comportement attendu • Geste réparateur • Confiscation de l'appareil de communication • Remboursement ou remplacement du matériel • Travaux communautaires • Reprise de temps (retenue, journée pédagogique) • Retrait de classe avec réflexion écrite relative au manquement et retour avec l'enseignant concerné (La Relance) • Rencontre élève-intervenant de l'école • Suspension interne ou externe • Implication du policier communautaire • Etc.

*****Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre.**

C'EST LA LOI!

OBLIGATION DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE (LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE)

« Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivant celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient son diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité. »

LOI ENCADRANT LE CANNABIS

« Il est interdit à une personne âgée de moins de 21 ans d'avoir en sa possession du cannabis ou d'en donner. »

« Il est interdit à quiconque d'avoir en sa possession du cannabis: sur les terrains, dans les locaux ou dans les bâtiments mis à la disposition d'un établissement d'enseignement qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale. »

LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

« (...) il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés suivants: les locaux ou les bâtiments mis à la disposition d'un établissement d'enseignement. »

« Il est interdit de fumer dans tous les lieux suivants: les terrains mis à la disposition d'un établissement d'enseignement, visé par la Loi sur l'instruction publique, la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis ou la Loi sur l'enseignement privé et qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale; **(LE TRANSPORT SCOLAIRE EST CONSIDÉRÉ UNE PROLONGATION DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE.)** les terrains sportifs et de jeux, y compris les aires réservées aux spectateurs, qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public. »

« Quiconque fume dans un lieu où il est interdit (...) est passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$ et, en cas de récidive, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$. »

RESPECT DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE (CODE CIVIL)

« Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée. »

« Peuvent être notamment considérés comme des atteintes à la vie privée d'une personne les actes suivants: Capter ou utiliser son image ou sa voix lorsqu'elle se trouve dans des lieux privés ».

La présente loi s'applique au
tabac et à la cigarette
électronique, y compris ses
composantes et accessoires.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN SCIENCE ET TECHNOLOGIE

Afin de préserver sa santé, d'assurer sa sécurité et celle des autres, l'élève devra respecter les règles particulières de sécurité qui s'appliquent dans les locaux spécialisés et les ateliers.

Ainsi, lors des activités en science et technologie, les règles suivantes doivent être observées :

- Respecter les consignes dictées par l'enseignant et le technicien travaux pratiques.
- Ne jamais toucher, goûter, sentir ou respirer directement un produit chimique et ne jamais manger ou mâcher de la gomme lors d'un laboratoire.
- Le port des lunettes de sécurité est obligatoire sur avis de l'enseignant, du technicien en travaux pratiques. Un avis semblable peut être ordonné pour l'attache des cheveux. En technologie, les cheveux longs doivent toujours être attachés.
- Si un produit chimique vient en contact avec la peau ou les yeux, laver abondamment à l'aide d'un jet d'eau et prévenir l'enseignant, le technicien ou la technicienne en travaux pratiques le plus rapidement possible.
- Transporter le matériel avec précaution. Ne jamais oublier qu'une plaque chauffante reste chaude longtemps.
- Faire uniquement les expériences et les manipulations prévues par l'enseignant et le technicien ou la technicienne en travaux pratiques. Aucune initiative personnelle ne sera tolérée.
- L'élève ne doit jamais laisser son poste de travail sans surveillance lors des manipulations.
- Il est essentiel de porter des souliers fermés et plats et d'éviter les vêtements amples en technologie.
- Signaler tout incident, même mineur.
- À la fin de chaque expérimentation, l'élève doit nettoyer et ranger le matériel, laisser la table de travail propre et se laver les mains.
- L'élève ne peut utiliser d'écouteurs ni en laboratoire ni en technologie.

Le non-respect des consignes de sécurité en science et technologie pourrait entraîner une expulsion dont la durée sera proportionnelle à la gravité du manquement.

L'élève qui détériore l'environnement par malpropreté, négligence ou vandalisme devra réparer le tort causé et rembourser à l'école les dépenses occasionnées.

L'élève a le devoir de respecter les biens appartenant aux autres élèves, au personnel de l'école ou à la Commission scolaire elle-même. L'élève est responsable de tout matériel mis à sa disposition par l'école. À la fin de l'année scolaire, l'élève doit remettre, en bon état, tout le matériel prêté par l'école. En cas de perte, de vol ou de détérioration, il devra en défrayer le coût.



Si tu veux parler d'intimidation

1.



En personne

À un (e) TES
Direction adjointe





Par courriel

agissons.ozias-leduc@csp.qc.ca
Par Teams à un adulte de confiance

2.



3.



Au Téléphone

(450)-467-0261
poste 5309 ou 5431





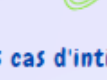
Par écrit

Une boîte de dénonciation à l'administration

4.



Les mesures pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

-  L'élève peut remplir un coupon de dénonciation qu'il dépose dans une des deux boîtes réservées à cet effet.
-  L'élève peut venir directement au bureau de l'éducatrice spécialisée.
-  L'élève peut s'adresser à son secrétariat de niveau ou à sa direction.
-  Les enseignants et/ou témoins peuvent référer les cas d'intimidation à la T.E.S, au secrétariat ou à la direction.
-  Les parents communiquent avec l'école pour signaler ce que vit leur enfant.



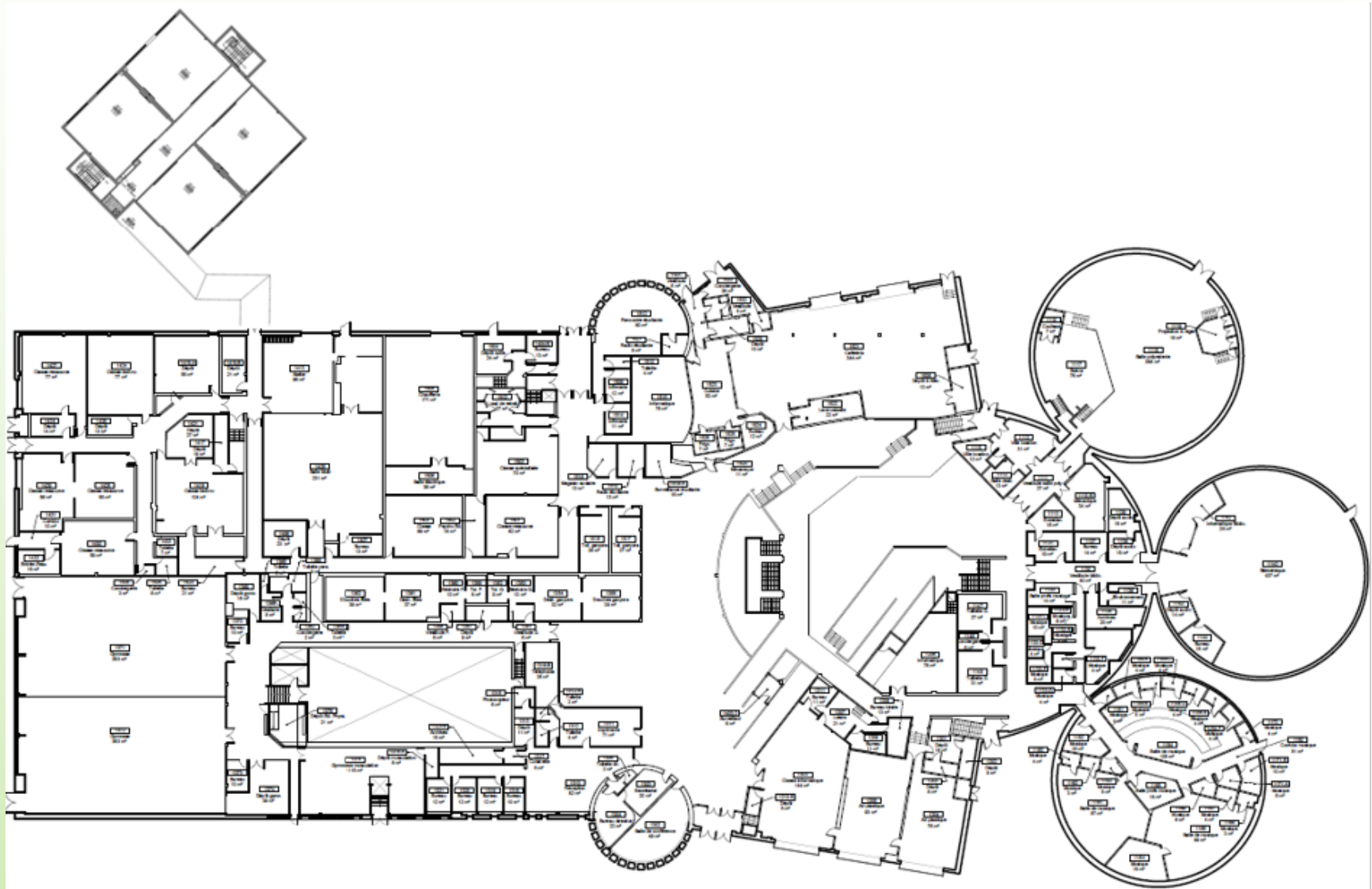
Tous les cas d'intimidation seront traités en fonction du protocole en vigueur.
TOLÉRANCE ZÉRO

PROCÉDURES ET CONSÉQUENCES POSSIBLES EN CAS D'INTIMIDATION

	AUTEUR	VICTIME	TÉMOIN
ACTIONS	L'adulte qui reçoit le signalement analyse la situation en lien avec le geste et questionne les acteurs entourant l'événement (cueillette de l'information au préalable). ➤ Amener l'auteur du geste à prendre conscience de son comportement. ➤ Faire prendre conscience à l'élève de sa responsabilité face aux actes qu'il a initiés. ➤ L'informer des conséquences et/ou de l'impact de son geste sur la victime. ➤ Rencontre de conciliation entre les personnes concernées. ➤ Intervenir dans le calme, faire preuve de patience et de tolérance pour obtenir la collaboration de l'auteur du geste. ➤ Adopter une approche multidimensionnelle. ➤ Prévenir l'auteur que ses parents devront être informés.	➤ Accueillir, écouter et être empathique envers la victime. ➤ Assurer un climat de confiance durant les interventions. ➤ Recueillir les informations complémentaires sur l'événement. ➤ Soutenir ses efforts pour s'intégrer au milieu scolaire : ➤ L'intimidation n'est pas acceptable et ne sera pas tolérée. ➤ La situation est prise en charge par les intervenants de l'école. ➤ L'école est un lieu sécuritaire où tout le monde peut apprendre et réaliser son potentiel. ➤ Avec sa participation, un plan sera élaboré pour améliorer la situation. ➤ Mettre en place des mesures de protection : • L'aider à identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter. • Offrir un lieu de répit sécuritaire. • L'informer de l'application des règles de conduite et des mesures de sécurité auprès du ou des élèves auteurs d'intimidation. • Assurer un suivi approprié et lui laisser savoir qu'elle pourra avoir du soutien tant qu'elle en voudra.	➤ Sécuriser l'élève qui témoigne. ➤ Lui fournir un accès à une personne de confiance lors d'une dénonciation (lieu privé). ➤ Assurer la confidentialité de son identité. ➤ Valoriser son geste de dénonciation. ➤ Lui faire prendre conscience de son pouvoir et rappeler l'importance de dénoncer.
CONSÉQUENCES	Lorsqu'un jeune est identifié comme ayant posé un geste d'intimidation et/ou de violence, des mesures seront mises automatiquement en place. Il y a une gradation des conséquences, mais celles-ci ne peuvent toutefois s'appliquer de manière rigide. ➤ Excuses verbales ou écrites auprès de la victime. ➤ Discussion sérieuse avec un intervenant et appel aux parents. ➤ Discussion sérieuse avec la direction et appel aux parents. ➤ Réflexion écrite sur l'intimidation avec la participation et la signature des parents. ➤ Geste de réparation. ➤ Travaux communautaires. ➤ Travail de recherche sur l'intimidation avec la participation des parents. ➤ Élaboration d'un plan d'intervention adapté. ➤ Rencontre des parents de l'élève avec la direction. ➤ Signature d'un contrat par l'élève auteur du geste d'intimidation et ses parents. ➤ Garde à vue sur l'heure du dîner et après l'école. ➤ Suspension interne. ➤ Suspension externe. ➤ Intervention policière. ➤ Renvoi de l'école.		
MESURES DE SOUTIEN, D'ENCADREMENT ET DE SUIVI	➤ L'amener à prendre conscience de sa part de responsabilité dans la situation problématique. ➤ L'amener à changer sa perception vis-à-vis ceux qui l'entourent. Lui faire voir d'autres possibilités. ➤ L'amener à parler de ses forces et l'encourager fortement à s'en servir pour améliorer ses échanges avec les autres élèves. ➤ Lui faire voir des scénarios réalistes s'il accepte de changer ses attitudes. ➤ L'amener à canaliser ses frustrations en lui suggérant des activités. ➤ Lui suggérer d'avoir de l'aide additionnelle auprès d'autres services de l'école : suivi en psychologie ou avec nos partenaires du CLSC (ex. travailleur social). ➤ Utiliser le plan d'intervention.	➤ Travailler sur les perceptions de l'élève. ➤ Éviter l'isolement. ➤ Travailler sur l'estime de soi. ➤ Proposer des outils à l'élève. ➤ Privilégier des activités d'habiletés sociales. ➤ Encourager l'élève à consulter à l'école et/ou auprès de nos partenaires du CLSC. ➤ Initier des échanges en lien avec sa résilience.	
POUR LES PARENTS	La direction de l'école : ➤ Prévoit les démarches qui doivent être entreprises auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents. ➤ Communique promptement avec les parents des élèves impliqués afin de les informer des mesures prévues dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. ➤ Informe les parents de leur droit de demander l'assistance de l'analyste au service aux parents.	La direction de l'école : ➤ Communique promptement avec les parents des élèves impliqués afin de les informer des mesures prévues dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. ➤ Informe les parents de leur droit de demander l'assistance de l'analyste au service aux parents.	La direction de l'école : ➤ Communique promptement avec les parents des élèves impliqués afin de les informer des mesures prévues dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. ➤ Informe les parents de leur droit de demander l'assistance de l'analyste au service aux parents.

PLAN DE L'ÉCOLE

REZ-DE-CHAUSSÉE



1^{ER} ÉTAGE



RESTEZ INFORMÉS!



Centre des services scolaires des
patriotes (CSSP)

[HTTPS://CSSP.GOUV.QC.CA/](https://cssp.gouv.qc.ca/)



Site web école secondaire Ozias-leduc

<https://oziasleduc.csp.qc.ca/>



Facebook Ozias-Leduc

<https://fr-ca.facebook.com/ecolesecondaireoziasleduc/>



Instagram Ozias-Leduc

<https://www.instagram.com/oziasleduc/?hl=fr>



Portail Mozaïk parents

<https://portailparents.ca/accueil/fr/>

BONNE RENTRÉE!

